

INSERTIONS.

Ecole polytechnique fédérale suisse à Zurich.

Un concours est ouvert pour la chaire de pharmacie (pharmacognosie, chimie pharmaceutique, toxicologie) à l'école polytechnique fédérale à Zurich.

Les postulants sont priés d'adresser leurs offres au soussigné, d'ici au 10 septembre prochain, et d'y joindre leurs certificats, les travaux qu'ils peuvent avoir publiés et un *curriculum vita*. Le soussigné se charge de fournir les renseignements sur les conditions et le traitement.

Zurich, le 13 août 1881, [2.].

Le président du conseil d'école polytechnique :

C. Käppeler.

Publication.

L'agence d'émigration de M. A. Zwilchenbart, à Bâle, a communiqué, en date du 19 courant, au département du commerce et de l'agriculture que M. J.-A. Franzoni, à Locarno*), avait cessé d'être son sous-agent. M. Franzoni s'est démis de ses fonctions ensuite d'accomodement à l'amiable.

Berne, le 19 août 1881. [3.].

*Département fédéral
du commerce et de l'agriculture.*

*) Voir Feuille féd. 1881, III. 595.

Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Nous avons concédé pour le transport de chaux et ciment, par wagons complets de 10,000 kg., ou payant pour ce poids, dès Lucerne à Buchs transit, une taxe réduite à 65 centimes par 100 kilogrammes, moyennant un tonnage annuel d'au moins 50 wagons de 10,000 kilogrammes chacun.

Zurich, le 13 août 1881.

On peut se procurer gratuitement, auprès de nos entrepôts de Romanshorn, une II^e annexe au tarif des céréales Suisse-Voralberg-Autriche-Hongrie, du 1^{er} octobre 1879 ; cette annexe, entrée en vigueur le 10 courant, contient de nouvelles taxes réduites pour le trafic avec les stations du chemin de fer Sud-Autriche et au-delà.

Zurich, le 15 août 1881.

A partir du 1^{er} septembre 1881, un nouveau tarif exceptionnel entrera en vigueur pour l'exportation des bois dès la Bavière sur la Suisse. On peut se le procurer, au prix de 20 centimes l'exemplaire, auprès de nos stations intéressées au susdit service.

Zurich, le 17 août 1881.

En nous référant à nos publications des 13 et 19 janvier, puis du 8 avril 1880, nous portons à la connaissance du public que le nouveau tarif pour le service direct des marchandises entre la Bavière et la Suisse entrera en vigueur le 1^{er} septembre 1881, savoir :

- le I^{er} livret contenant les prescriptions générales de tarif, ainsi que la classification des marchandises ; prix fr. 1. 50 ;
- le I^{er} livret contenant les prix directs entre stations des chemins de fer de l'Etat de Bavière, d'une part, et stations du Nord-Est suisse (y compris les lignes du Bötzingen et d'Effretikon-Hinweil), du Central suisse, du Jura-Berne-Lucerne et de la Suisse Occidentale, d'autre part ; prix fr. 2. 50.

Les tarifs actuels, qui seront annulés et remplacés par le nouveau tarif, sont dénommés dans le II^e livret.

Zurich, le 18 août 1881.

La Direction.

Chemin de fer Central suisse.

Un tarif spécial entrera en vigueur dès le 1^{er} septembre 1881 pour le transport, entre *Bâle-transit* (S. C. B.), d'une part, et *Genève-loco* et transit, d'autre part, de pétrole, benzine, etc., provenant des ports de l'Allemagne.

Ce tarif spécial, qui annule et remplace celui du 15 août 1875, est à la disposition des intéressés aux gares de Bâle et Genève.

Bâle, le 15 août 1881. [1]

Le Comité de direction.

Administration des postes suisses.

Mise au concours.

Pour l'habillement des employés des postes suisses en 1882, un concours est ouvert pour la fourniture du matériel suivant.

Quantités nécessaires.	Largeur entre les lisières. <small>Centimètres.</small>	Poids par mètre. <small>Grammes.</small>	Date de livraison en 1882.
4800 mètres de drap d'uniforme bleu-mêlé	135	700	1 ^{er} mars.
4600 mètres de drap de manteaux sans raies, bleu-mêlé	140	860	1 ^{er} juillet.
500 mètres de satin gris-bleu	140	750	1 ^{er} avril.
800 mètres de futaine grise	90	—	1 ^{er} juillet.
3000 blouses en toile écrue trempée	—	—	15 avril.

On peut visiter ou se procurer les échantillons de tous ces articles au bureau du matériel (section des habillements) de la direction générale des postes, à Berne. *Il n'y a donc pas besoin de joindre des échantillons aux soumissions.*

Il ne sera pas tenu compte des soumissions des fabricants ou fournisseurs étrangers.

L'administration des postes se réserve d'adjuger en partie ou en bloc la fourniture des draps et des blouses.

Les prix doivent être faits rendu franco à la première station de chemin de fer.

Les soumissions seront adressées, sous pli cacheté, affranchies et portant la suscription „*Soumission pour le matériel d'uniformes des postes*“, d'ici au 31 août prochain, à la direction générale soussignée.

Berne, le 13 août 1881. [3..].

La direction générale des postes.

Ecole polytechnique fédérale suisse, à Zurich.

Tableau des cours

*qui se donneront pendant l'année scolaire 1881/82, soit pendant
le semestre d'hiver, du 10 octobre 1881 au 18 mars
1882, à l'école polytechnique.*

A. Ecole d'architecture (7 semestres). *Lasius*, principal.

(1^{re} année.) *Orelli* : Mathématiques supérieures. *Fiedler* : Géométrie descriptive avec exercices. *Lasius* : Art de construire; exercices de construction; dessin architectonique. *Stadler* : Dessin d'ornementation. *Kinkel* : Histoire de l'art dans l'antiquité. *Keiser* : *Exercices de modelage.

(2^{me} année.) *Stadler* : Etude des styles; exercices de composition; dessin d'ornementation. *Lasius* : Art de construire; dessin de constructions; étude des bâtiments; perspective, avec exercices. *Pestalozzi* : Ponts et chaussées. *Tetmajer* : Mécanique des constructions. *Holzhalb* : Dessin du paysage.

(3^{me} année.) *Stadler* : Etude des styles; art ornemental. *Bluntschli* : Projets d'architecture. *Lasius* : Chauffage et ventilation; exercices de construction; étude des bâtiments. *Heim* : Géologie industrielle. *Treichler* : Droit administratif. *Werdmüller* : Dessin de la figure. *Keiser* : Exercices de modelage.

(4^{me} année, 7^{me} semestre.) *Stadler* : Dessin d'ornementation; étude des couleurs. *Bluntschli* : Histoire de l'architecture sous la Renaissance en Italie; projets d'architecture. *Holzhalb* : Dessin du paysage.

(En outre, pendant le semestre d'été de la première année : Mécanique des constructions; technologie chimique des matériaux de construction; — de la deuxième année : Pétrographie; étude générale du droit.)

B. Ecole du génie civil (7 semestres). *Culmann*, principal.

(1^{re} année.) *Frobenius* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Le même cours en français. *Fiedler* : Géométrie descriptive, avec exercices. *Herzog* : Mécanique industrielle. *Lasius* : Art de construire. *Glabach* : Dessin de constructions. *Wild* : Dessin de plans.

(2^{me} année.) *Frobenius* : Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet* : Le même cours en français. *Herzog* : Mécanique industrielle, 2^{me} partie. *Fiedler* : Géométrie plane. *Heim* : Géologie industrielle. *Wild* : Topographie. *Fritz* : Description des machines, avec exercices. *Weber* : Physique industrielle.

NOTE. Les cours désignés par un astérisque ne sont pas obligatoires.

(3^{me} année.) *Fliegner* : Mécanique théorique, 2^{me} partie. *Wild* : Géodésie; dessin de cartes. *Culmann* : Statique graphique; terrassements; ponts en pierre et tunnels; exercices de construction. *Pestalozzi* : Endiguement et canalisation. *Wolf* : Introduction à l'astronomie. *Tetmajer* : *Fabrication et essai des matériaux de construction. *Cohn* : *Economie nationale. *Weber* : Principes de l'électro-technique.

(4^{me} année, VII^{me} semestre.) *Culmann* : Ponts en fer et chemins de fer; exercices de construction. *Pestalozzi* : Endiguement et canalisation. *Wild* : Dessin de cartes. *Treichler* : Droit administratif. *Wolf* : Mécanique céleste; répétitions d'astronomie. *Tobler* : *Télégraphie électrique.

(Pendant le semestre d'été, il sera donné en outre : Technologie chimique des matériaux de construction; astronomie (1^{re} partie), avec exercices à l'observatoire; continuation de la statique graphique; exercices d'arpentage; pétrographie.)

C. Ecole de mécanique industrielle (6 semestres.) *Weber*, principal.

(1^{re} année.) *Frobenius* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Le même cours en français. *Fiedler* : Géométrie descriptive, avec exercices. *Geiser* : Géométrie analytique. *Herzog* : Mécanique industrielle, 1^{re} partie. *Fritz* : Dessin de machines.

(2^{me} année.) *Frobenius* : Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet* : Le même cours en français. *Herzog* : Mécanique industrielle, 2^{me} partie. *Weber* : Physique industrielle. *Veith* : Structure et construction des machines. *Escher* : Technologie mécanique; *filature; *machines à coudre.

(3^{me} année.) *Fliegner* : Mécanique théorique, 2^{me} partie; théorie des tiroirs régulateurs et des volants. *Veith* : Turbines, roues et autres machines hydrauliques; construction de machines. *Geiser* : Mécanique analytique. *Vacat* : Constructions civiles, avec exercices de dessin. *Escher* : *Filature; *machines à coudre. *Weber* : *Principes de l'électro-technique. *Grübler* : *Cinématique théorique. *Cohn* : *Economie nationale. *Tobler* : *Télégraphie électrique.

(Pendant le semestre d'été de la première année : Chimie; technologie mécanique. — L'enseignement facultatif ultérieur dans la technologie mécanique comprend, dans un cycle de deux ans, des cours sur la filature, le tissage, la fabrication du papier, la minoterie, etc.)

D. Ecole de chimie industrielle. *V. Meyer*, principal.

a. Section technique (6 semestres).

(1^{re} année.) *Vacat* : Mathématiques supérieures. *Meyer* : Chimie inorganique; exercices d'analyse chimique. *Treadwell* : Chimie analytique. *Cramer* : Eléments de botanique générale. *Kenngott* : Minéralogie.

(Pendant le semestre d'été : Chimie analytique (2^{me} partie); chimie organique; analyses chimiques; physique chimique; pétrographie; anthropologie.)

(2^{me} année.) *Lunge* : Métallurgie; fabrication de produits chimiques; exercices de chimie industrielle. *Fritz* : Etude générale des machines;

dessin technique. *Weith* : Chimie des dérivés du benzol. *Schneebeli* : Physique chimique.

(Pendant le semestre d'été : *Technologie chimique des matériaux de construction ; fabrication de produits chimiques* (2^{me} partie) ; *technologie mécanique ; botanique économique et industrielle ; dessin technique ; chauffage et ventilation ; exercices techniques.*)

(3^{me} année.) *Lunge* : Matières textiles ; teinture ; blanchiment ; matières colorantes ; exercices de chimie industrielle. *Heumann* : Eclairage ; verrerie et poterie. *Meyer* : Exercices de chimie analytique. *Kenngott* : Détermination des minéraux. *Heim* : Géologie générale.

(Pendant le semestre d'été : *Matières textiles ; teinture ; blanchiment ; industries alimentaires ; fabrication du papier ; exercices analytiques et techniques.* — Dans la 3^{me} année la fréquentation d'un seul des deux laboratoires est obligatoire, et cela au libre choix des élèves.)

b. Section pharmaceutique (1^{re} année). *Meyer* : Chimie inorganique ; analyses. *Treadwell* : Chimie analytique. *Lunge* : Produits chimiques. *Kenngott* : Minéralogie. *Schneebeli* : Physique expérimentale. *Cramer* : Botanique générale.

(Pendant le semestre d'été : *Chimie organique et analytique ; exercices d'analyse ; physique expérimentale ; produits chimiques ; zoologie pharmaceutique.*)

(2^{me} année.) *Lunge* : Exercices de chimie industrielle. *Schär* : Pharmacognosie. *Heumann* : Analyse des substances alimentaires. *Heim* : Géologie générale.

(Pendant le semestre d'été : *Exercices de chimie industrielle ; produits chimiques ; chimie pharmaceutique ; botanique spéciale.*)

E. Ecole agricole et forestière.

1. Ecole forestière (5 semestres). *Landolt*, principal.

(1^{re} année.) *Stocker* : Mathématiques. *Schneebeli* : Physique expérimentale. *Meyer* : Chimie inorganique. *Keller* : Zoologie. *Cramer* : Éléments de botanique générale. *Kopp* : Éléments des sciences forestières. *Wild* : Dessin de plans.

(2^{me} année.) *Wild* : Dessin de plans ; topographie. *Pestalozzi* : Ponts et chaussées. *Schulze* : Chimie agricole. *Heim* : Géologie générale. *Cohn* : Economie nationale. *J. Kopp* : Étude du climat au point de vue forestier ; les diverses essences au même point de vue. *Landolt* : Taxations ; excursions et exercices pratiques.

(3^{me} année, V^{me} semestre). *Landolt* : Études financières ; étude de l'exploitation ; calculs de la valeur des forêts ; exploitation des forêts ; excursions et exercices. *Pestalozzi* : Usage du théodolite avec exercices. *Treichler* : Droit administratif.

(Pendant le semestre d'été : 1^{re} année : *Chimie organique ; botanique spéciale ; pétrographie ; protection des forêts, avec zoologie appliquée ; exercices botaniques au microscope* ; 2^{me} année : *Arpentage ; physiologie botanique, avec expériences ; éléments du droit ; droit réel ; sylviculture ; théorie de l'aménagement des forêts de l'état et statistique ; études financières ; excursions et exercices.*)

2. Ecole agricole (5 semestres). *Krämer*, principal.

(1^{re} année.) *Stocker* : Mathématiques. *Meyer* : Chimie inorganique. *Schneebeil* : Physique expérimentale. *Keller* : Zoologie. *Cramer* : Botanique générale. *Cohn* : Economie nationale. *Krämer* : Introduction aux études agricoles. *Wild* : *Dessin de plans.

(2^{me} année.) *Schulze* : Chimie agricole. *Heim* : Géologie générale. *Cohn* : Science financière. *Nowacki* : Agriculture générale; drainage et irrigation. *Krämer* : Etude générale de l'élevage des animaux agriculture générale. *Meyer* : Hygiène des animaux domestiques. *Fritz* : Machines et instruments agricoles. *Cramer* : Exercices microscopiques. *Pestalozzi* : *Ponts et chaussées. *Wild* : *Topographie.

(3^{me} année, V^{me} semestre). *Krämer* : Devis agricoles et tenue des livres; élevage des moutons et des porcs. *Nowacki* : Exercices d'agronomie. *Schulze* : Exercices de chimie agricole; technologie de la chimie agricole. *Vacat* : Bâtiments agricoles. *Kohler* : Viticulture et soins à donner aux vins; culture des arbres fruitiers et pomologie. *Treichler* : Droit administratif. *Landolt* : *Exploitation des forêts. *Krämer* : *Exposé critique des systèmes agricoles.

(Pendant le semestre d'été : 1^{re} année : Chimie organique; physique expérimentale; anatomie et physiologie des mammifères domestiques; botanique spéciale; géographie botanique; exercices microscopiques; pétrographie; exploitation agricole; histoire et littérature des sciences agricoles; dessin de plans. 2^{me} année : Chimie agricole; exercices dans le laboratoire de chimie agricole; exercices microscopiques; culture générale et spéciale des plantes; élevage de l'espèce bovine; maladies des animaux domestiques et épizooties; extérieur du cheval; ferrage et élevage des chevaux; machines et instruments agricoles; ponts et chaussées; topographie; arpentage; étude de l'exploitation agricole; législation et droit agricoles.)

F. Ecole normale des sciences mathématiques et naturelles.

(Il n'y a dans cette section aucun programme d'enseignement généralement obligatoire; en revanche, le principal fixera à chaque élève un plan individuel, selon la direction de ses études et le degré de son avancement, sans préjudice des cours qu'il pourrait suivre dans d'autres sections.)

1. Section des mathématiques. *Frobenius*, principal.

(1^{re} année.) *Frobenius* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Le même cours en français. *Geiser* : Géométrie analytique. *Herzog* : Mécanique industrielle, 1^{re} partie. *Fiedler* : Géométrie descriptive avec exercices. *Fritz* : Dessin technique. *Wild* : Topographie. *Stocker* : Trigonométrie sphérique, en français. *Orelli* : Trigonométrie sphérique.

(Les 3 années suivantes.) *Frobenius* : Théorie des équations différentielles. *Méquet* : Le même cours en français. *Fiedler* : Géométrie plane; les invariables des courbes et des surfaces du 2^{me} degré; courbes algébriques non planes. *Herzog* : Mécanique technique, 2^{me} partie. *Geiser* : Mécanique analytique; courbes planes. *Weber* : Physique industrielle; optique analytique; électro-technique; exercices de physique; introduction à l'exécution de travaux physiques; exercices d'enseignement de la physique mathématique. *Gröbli* : Théorie de l'électricité. *Rudio* : Introduction à la

théorie des fonctions analytiques. *Wolf* : Introduction à l'astronomie; mécanique céleste; chapitres choisis de l'histoire des mathématiques, de la physique et de l'astronomie. *Fiedler*, *Frobenius* et *Geiser* : Exercices d'enseignement des mathématiques.

2. Section des sciences naturelles. *Heim*, principal.

(1^{re} année.) *Vacat* : Mathématiques supérieures. *Meyer* : Chimie organique. *Treadwell* : Chimie analytique. *Kenngott* : Minéralogie. *Cramer* : Botanique générale. *Frey* : Zoologie.

(Les 2 années suivantes.) *Meyer* : Analyses chimiques. *Lunge* : Exercices de chimie industrielle; fabrication de produits chimiques. *Schneebeli* : Physique chimique. *Weber* : Exercices de physique. *Kenngott* : Détermination des minéraux. *Cramer* : Exercices microscopiques. *Weith* : Chimie des dérivés du benzol. *Heim* : Géologie générale; applications de la géologie à l'industrie. *Frey* : Zoologie antédiluvienne. *Heumann* : Analyse des substances alimentaires. *Jaggi* : Familles choisies de plantes. *Keller* : Anatomie et physiologie de l'homme. *Mayer* : Stratigraphie des formations sédimentaires. *Schröter* : Les plantes gymnospermes.

G. Ecole des sciences et lettres et des sciences historiques et politiques. (Cours libres.) *Kinkel*, principal.

1. **Sciences naturelles.** *Weber* : Les principes de l'électro-technique. *Schneebeli* : Physique expérimentale. *Cramer* : Exercices microscopiques; botanique générale. *Kenngott* : Minéralogie. *Heim* : Géologie générale; applications industrielles de la géologie. *Frey* : Zoologie, 1^{re} partie (animaux invertébrés); zoologie antédiluvienne. *Weith* : Chimie des dérivés du benzol. *Heer* : Botanique pharmaceutique. *Schür* : Huiles essentielles et camphres au point de vue de la chimie pharmaceutique. *Meister* : Matières colorantes dérivées du goudron. *Schröter* : Botanique industrielle; les plantes gymnospermes. *Abeljanz* : Chimie et analyse des substances alimentaires les plus importantes; répétitions de chimie organique. *Heumann* : Analyse des substances alimentaires; chimie physique. *Asper* : Animaux vertébrés; zoologie générale. *Keller* : Anatomie et physiologie de l'homme (2^{me} partie). *Schoch* : Entomologie générale. *Mayer* : Paléontologie des gastéropodes et des céphalopodes; stratigraphie des formations sédimentaires. *Stutz* : Histoire naturelle de la création. *Krämer* : Exposé critique des systèmes agricoles. *Grete* : Théorie des engrais et des fourrages. *Barbieri* : Photographie; fabrication de l'amidon, des graisses et des savons. *Dodel* : Botanique générale; exercices microscopiques. *Jaggi* : Familles choisies de plantes. *Stebler* : Exercices à la station de contrôle des semences.

2. **Sciences mathématiques.** *Orelli* : Algèbre; trigonométrie. *Stocker* : Mathématiques spéciales, en français. *Wolf* : Histoire des mathématiques, de la physique et de l'astronomie. *Fiedler* : Les invariables des courbes et des surfaces du 2^{me} degré; courbes algébriques non planes. *Gröbli* : Théorie de l'élasticité. *Rebstein* : Théorie des surfaces gauches; méthode des plus petits carrés. *Hemmig* : Déterminantes avec application; analyse algébrique. *Grübler* : Cinématique théorique. *Wietlisbach* : Téléphonie et éclairage électrique. *Weilenmann* : Géographie mathématique. *Tetmajer* : Fabrication et analyse des matériaux de construction. *Töbler* : Télégraphie électrique; nouvelles applications de l'électricité. *Kleiner* : Les méthodes de la mensuration absolue. *Weiler* : Géométrie linéaire. *Rudio* : Intro-

duction à la théorie des fonctions analytiques ; algèbre supérieure. *Asboth* : Projets de locomotives.

3. **Langues et belles-lettres.** *Vacat* : Littérature et langue françaises. *Vacat* : Littérature et langue italiennes. (Il sera pourvu à l'enseignement de ces branches jusqu'au commencement du semestre d'hiver.) *Kinkel* : Histoire de la littérature allemande au 19^{me} siècle ; vie et œuvres de Shakespeare. *Wittaker* : Grammaire anglaise élémentaire ; exercices grammaticaux de style ; Macaulay's Biographical Essays.

4. **Sciences historiques et politiques.** *Scherr* : Histoire de la civilisation et des mœurs au moyen âge ; histoire de la période de 1830 à 1866. *Kinkel* : Histoire de l'art dans l'antiquité ; histoire de la peinture moderne (15^{me} et 16^{me} siècles), avec démonstrations au cabinet des gravures. *Cohn* : Economie nationale ; science financière (au point de vue des impôts en Suisse) ; conversations sur les questions d'économie nationale. *Treichler* : Droit administratif. *Fick* : Droit de change. *Egli* : Géographie générale ; géographie et civilisation de l'Afrique. *Ryf* : Droit public et politique de la Suisse. *Dändliker* : Points principaux de la pédagogie, sous le rapport de son développement historique.

5. **Beaux-arts.** *Keiser* : Modelage, ornement et coupe des pierres. *Stadler* : Dessin d'ornement, décoration et étude des couleurs. *Holzhalb* : Dessin du paysage. *Werdmüller* : Dessin de la figure.

6. **Sciences militaires.** *Rothpletz* : Organisation de l'armée ; fortifications de campagne. *Affolter* : Théorie générale des armes ; fortifications. *Geiser* : Balistique.

Les jeunes gens qui désirent être admis doivent en adresser la demande écrite au directeur, **le 5 octobre au plus tard**. La demande du candidat doit indiquer la division de l'école et l'année d'études dans laquelle il veut entrer, et être accompagnée de l'autorisation écrite de ses parents ou de son tuteur, avec l'adresse exacte de ceux-ci. A ces pièces doivent être joints une expédition authentique de l'acte de naissance du postulant (qui doit être âgé au moins de 17 ans pour entrer dans la première année d'une subdivision), un acte d'origine, un certificat de bonnes mœurs et une attestation de ses études préparatoires ou de son apprentissage professionnel. La finance d'inscription réglementaire doit être déposée, au secrétariat du conseil d'école, avant le commencement des examens.

Les examens d'admission commencent le **10 octobre**. Le règlement et les dispositions complémentaires donnent les renseignements nécessaires sur les connaissances exigées et sur les conditions moyennant lesquelles les candidats peuvent être dispensés de subir les examens d'admission.

On peut s'adresser au secrétariat de la direction pour demander des exemplaires des programmes et du règlement d'admission.

Zurich, le 10 août 1881. [2.]

Au nom du conseil d'école suisse,
Le directeur de l'école polytechnique :
Dr **Kenngott**.

Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

En application de l'article 8 du règlement pour les examens en obtention de diplômes de l'école polytechnique suisse, et sur les propositions des conférences des professeurs, le conseil d'école suisse publie ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des élèves qui, à la suite de leurs exercices dans les cours de répétition et des examens qu'ils ont subis, ont obtenu des diplômes.

1. Diplômes d'architecte.

1. MM. Cayla, Louis, de Genève.
2. Moser, Charles, de Baden (Argovie).
3. Roth, Jean-Rodolphe, de Fluntern (Zurich).
4. Stierlin, Hermann, de Schaffhouse.

2. Diplômes d'ingénieur-mécanicien.

5. MM. Benelli, Silvio, de Pontedera (Italie).
6. Bohn, Charles, de Mulhouse (Haute-Alsace).
7. Grossmann, Albert, de Bâle.
8. Leuenberger, Albert, de Wynigen (Berne).
9. Müller, Charles, de Biberist (Soleure).
10. Narici, Giovanni, d'Aquila (Italie).
11. Stodola, Ourel, de Lipto Sz Miklós (Hongrie), *avec distinction*.
12. Zino, Ferdinand, de Turin.

3. Diplômes de chimie industrielle.

13. MM. Billit, Geza, de Fünfkirchen (Hongrie).
14. Brunschweiler, Joachim, de Hauptweil (Thurgovie).
15. Collin, Charles-Auguste, de Bâle.
16. Euz, Hermann, de Bürglen (Thurgovie).
17. Lurati, Ernest, de Lugano.
18. Müller, Ermin, de Hirschthal (Thurgovie).
19. Schmid, Fridolin, de Glaris.
20. Schoch, Rodolphe, de Hérissau.
21. Villavecchia, Vittorio, d'Alexandrie (Italie).

4. Diplômes de pédagogie.

a. Section des mathématiques.

22. MM. Dufflon, Louis, de Riez-sur-Cully (Vaud).
23. Guinand, Ernest, des Brenets (Neuchâtel).
24. Kammermann, Arthur, de Bowyl (Berne).
25. Kopp, Robert, de Münster (Lucerne).
26. Pidoux, Justin, de Villars-le-comte (Vaud).
27. Wenk, Ernest, de Wigoldingen (Thurgovie).
28. Zwicky, Fridolin, de Mollis (Glaris).

b. *Section des sciences naturelles.*

29. MM. Lindenmann, Adolphe, de Seengen (Argovie).

30. Lüscher, Jacques, de Holzikon (Argovie).

31. Stebler, Charles, de Zullwyl (Soleure).

Zurich, le 6 août 1881. [2..]

*Le président du conseil d'école suisse :***C. Kappeler.****Ecole polytechnique suisse, à Zurich.**

En application de l'article 40 du règlement de l'école polytechnique suisse, il est porté à la connaissance du public que le conseil d'école suisse, sur la proposition motivée des conférences des sections IV et V, a décerné les prix suivants.

1. Pour le concours de l'école de chimie industrielle :

« Enquête historique, critique et expérimentale sur la formation et la constitution du chlorure de chaux. »

M. Henri Schüppi, d'Oberrieden (Zurich), le grand prix consistant en une médaille d'argent et 150 francs en espèces.

2. Pour le concours de l'école forestière :

« Les pâturages boisés et leur importance pour l'économie forestière, alpestre et agricole. »

M. Aloïs Nechleba, de Mildic (Bohême), l'accessit consistant en une médaille d'argent et 80 francs en espèces.

Zurich, le 6 août 1881. [2..]

*Le président du conseil d'école suisse :***C. Kappeler.****Chemins de fer suisses.**

Les billets directs émis de Bâle (gare badoise) à Loèche, Martigny, Saxon et Sion, et vice versa, ne recevant pas d'emploi, les taxes y relatives figurant dans le tarif badois-suisse, du 1^{er} décembre 1880, seront annulées et non remplacées à partir du 15 octobre 1881.

Lausanne, le 1^{er} août 1881. [2..]*La Direction de la Suisse Occidentale
et du Simplon.*

AVIS.

Code fédéral des obligations.

Dans une partie des impressions qui se sont faites jusqu'ici du code des obligations subsistent quelques fautes. Les passages que cela concerne sont corrects comme suit :

- Art. 486**, 6^{me} ligne : ou qu'il résulte, etc.
Art. 720, 5^{me} ligne : concernant la procédure ou les voies d'exécution en matière, etc.
Art. 722, 7^{me} ligne : le nom ou la raison de commerce de la personne à qui, etc.
Art. 722, *avant-dernière ligne* : en même temps le domicile du tiré.
Art. 742, 5^{me} ligne : de^e la lettre de change.
Art. 826, 3^{me} ligne : en même temps le domicile du souscripteur.
 Berne, le 3 août 1881. [3...]

Département fédéral de justice et police.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

- 1) **Secrétaire** à la direction générale des postes. S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction générale des postes.
- 2) **Facteur** de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Genève.
- 3) **Garçon** de bureau à Genève. S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Genève.
- 4) **Commis** de poste à Vevey. S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Lausanne.

5) **Facteur** postal et messenger à Bätterkinden (Berne). S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Berne.

6) **Facteur** postal et messenger à Seedorf près Aarberg (Berne). S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Berne.

7) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Cornaux (Neuchâtel). S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Neuchâtel.

8) **Dépositaire** postal et facteur à Buus (Bâle-campagne). S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Bâle.

9) **Garçon** de bureau au bureau des postes à Glaris. S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à St-Gall.

10) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Vals (Grisons). S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Coire.

11) **Quatre apprentis postaux** pour l'arrondissement postal de Neuchâtel. S'adresser, d'ici au 2 septembre 1881, à la direction des postes à Neuchâtel.

(Ne sont pas admises comme apprentis des personnes âgées de moins de 16 ans ou de plus de 30 ans. Les aspirants doivent adresser leur demande par écrit à la direction des postes à Neuchâtel et s'y présenter, si possible, personnellement. Cette demande doit indiquer l'âge et l'origine du postulant et être accompagnée de certificats constatant le degré d'instruction du candidat. Pour renseignements ultérieurs, s'adresser à la direction susindiquée.)

12) **Télégraphiste** à Cornaux. Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 31 août 1881, à l'inspection des télégraphes à Berne.

1) **Aide** de l'administration des péages. Traitement annuel fr. 1800 au maximum. La connaissance des langues française et allemande est requise. S'adresser, d'ici au 23 août 1881, à la direction des postes à Genève.

2) **Facteur** postal à la Plaine (Genève). S'adresser, d'ici au 26 août 1881, à la direction des postes à Genève.

3) **Chargeur** postal à Bienne (Berne). S'adresser, d'ici au 26 août 1881, à la direction des postes à Neuchâtel.

4) **Facteur** de lettres à Neuchâtel. S'adresser, d'ici au 26 août 1881, à la direction des postes à Neuchâtel.

5) **Dépositaire** postal et facteur à Eptingen (Bâle-campagne). S'adresser, d'ici au 26 août 1881, à la direction des postes à Bâle.

6) **Télégraphiste** à Céligny (Genève). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 août 1881, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

7) **Télégraphiste** à Berne. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 30 août 1881, à l'inspection des télégraphes à Berne.

8) **Télégraphiste** à Zurich. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 30 août 1881, à l'inspection des télégraphes à Zurich.



Schweiz. Fabrik- und Handels-Marken.

Marques de fabrique et de commerce suisses.

Die nachfolgenden Marken sind vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 6. August 1881, 5 Uhr Abends, eingetragen worden.

Les marques suivantes ont été enregistrées par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 6 Août 1881, à cinq heures du soir.

N° 554.

Amédée Kohler & fils, fabricants,

Lausanne.

Chocolats.



N° 555.

Amédée Kohler & fils, fabricants, Lausanne.

Chocolats.

MÉDAILLES DE 1^{re} CLASSE
EXPOSITION UNIVERSELLE 1889

CHOCOLAT
FABRIQUE DE
FONDÉE EN 1830

AMÉDÉE KOHLER & FILS
LAUSANNE
SUISSE

EXPOSITION SUISSE 1887

ÉVITER LES CONTREFAÇONS — EXIGER LE VÉRITABLE NOM

N° 556.

Amédée Kohler & fils, fabricants, Lausanne.

Chocolats.

MÉDAILLE 1^{re} CLASSE
EXPOSITION UNIVERSELLE 1889

AMÉDÉE KOHLER & FILS
LAUSANNE
Suisse.

FABRIQUES DE CHOCOLAT

MÉDAILLE 1^{re} CLASSE
EXPOSITION SUISSE 1887

Die nachfolgenden Marken sind vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 9. August 1881, 4 Uhr Abends, eingetragen worden.

Les marques suivantes ont été enregistrées par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 9 Août 1881, à quatre heures du soir.

N° 557.

Von der Mühl Bürgy & Cie, Fabrikanten,

Basel.

Chappe und Nähseide.



N° 558.

Hauser & Biedermann,

Seidenzwirneri u. Färbeeri, Altstetten (Ctn. Zürich).

Roher und gefärbter Seidenzwirn.



Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 11. August 1881, 10 Uhr Vormittags, eingetragen worden.

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 11 Août 1881, à dix heures du matin.



N° 559.

Monnier & Study, fabricants,
Cernier.

Mouvements et boîtes de montres.

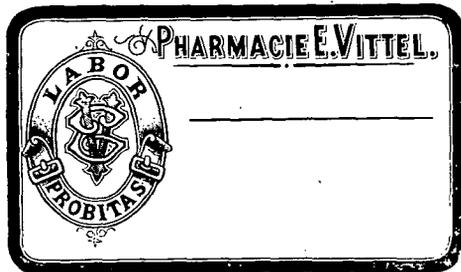
Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 15. August 1881, 10 Uhr Vormittags, eingetragen worden.

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 15 Août 1881, à dix heures du matin.

N° 560.

Edouard-Charles-Eugène Vittel, pharmacien,
Yverdon.

**Capsules ovoïdes contre le ténia, élixir d'aconit
contre les maladies de poitrine, élixir dépuratif
énergique.**



INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1881
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.08.1881
Date	
Data	
Seite	674-686
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 206

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.